

HÔTEL DE VILLE

Ressources Humaines  
N°tél. : 01 69 49 76 52  
N/réf. : NDA/AT/ED

**DECISION N° 2009/39**

**Objet** : Convention de formation professionnelle conclue avec la société ALTER & CO, dans le cadre d'une formation sur le thème «Animer des formations en bureautique : Windows, Word, Excel, outlook »

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002, du 27 juin 2002 et du 15 mars 2007, modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption et de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts et de placements de fonds,

CONSIDERANT la participation des agents de la Mairie d'Yerres, par groupe de 5 agents, à une action de formation intitulée «Animer des formations en bureautique : Windows, Word, Excel, Outlook », sur 7 journées en discontinu,

CONSIDERANT que la proposition de la société ALTER & CO, sise au 23 avenue de Wagram - 75017 Paris, correspond aux besoins conjoints de la commune et des stagiaires,

CONSIDERANT que la société ALTER&CO n'est pas assujettie à la TVA pour les frais de formation,

**DECIDE**

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme précité, en vue d'une formation sur le thème «Animer des formations en bureautique : Windows, Word, Excel, Outlook» au profit des agents de la mairie d'Yerres, moyennant une participation financière de 590,00 € par journée de formation, soit une contribution financière totale de 4130,00€,

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex

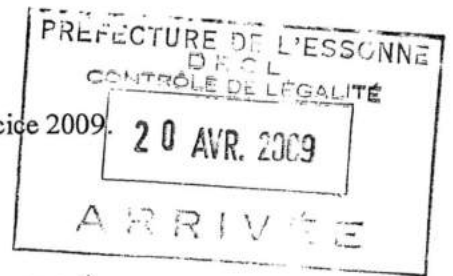
Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98



DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2009.

Fait à Yerres, le 4 mars 2009



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président du Val d'Yerres  
Communauté d'Agglomération